



*Conseil d'établissement 2016-2017*

## PROCÈS-VERBAL

---

de la réunion du Conseil d'établissement  
qui s'est tenue le mardi 9 mai 2017, à 16 h 30, au local 3012 du  
**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR**

---

Sont présents : M<sup>mes</sup> Danielle Amyot  
Mélanie Binette  
Lise Bourgoïn  
Guylaine Soucy

Sont absents : M<sup>me</sup> Julie Mercier

MM. Steve Allard  
Bruno Castonguay  
André Cadorette  
Dominic St-Pierre  
Michel Foisy  
Frédéric Létourneau  
Laurent Séguin  
Benoît Ouellet

M. Nicolas-G. Guillard

**1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**

Il est 16 h 33, nous avons quorum, M. Benoît Ouellet souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

**2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR :**

M. Benoit Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour.

***Proposé par M. André Cadorette secondé par M. Laurent Séguin.***

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE :**

M. Ouellet fait la lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Petite correction, ajout du point **POINT 11** : « **LIEUR** » POUR « **LIEU** ».

***Proposé par M<sup>me</sup> Lise Bourgoïn secondé par M. Michel Foisy.***

#### **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :**

M. Benoît Ouellet ne fait aucun suivi puisque les points nécessitant un suivi seront traités à l'ordre du jour de la présente réunion.

#### **5. DÉPÔT CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 :**

Le calendrier scolaire 2017-2018 est présenté par M. Ouellet. Celui-ci doit contenir 200 jours de travail pour les enseignants, 15 journées pédagogiques fixes, 5 journées flottantes et 180 jours de classes pour les élèves. Les 5 journées pédagogiques flottantes comportent 2 journées mobiles, soit en mai et juin. Ces journées sont principalement utilisées pour la fermeture du centre en cas de tempêtes ou de forces majeures.

#### **6. CONSULTATION SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE :**

M. Ouellet nous présente les ajouts aux règles de fonctionnement du CFP Pavillon-de-l'Avenir pour l'année scolaire 2017-2018. Ce document a été présenté au CCÉ et doit maintenant être adopté par le conseil d'établissement. Les règlements spécifiques des ateliers seront eux aussi revus, mais ne nécessitent pas une adoption par le CÉ.

**M. Frédéric Létourneau propose l'adoption des règles de fonctionnement du centre, secondé par M. Bruno Castonguay.**

#### **7. CONSULTATION SUR LES OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION – BUDGET 2017-2018 :**

L'adoption des objectifs et des principes de répartition des budgets doivent être faits par le conseil d'établissement. M. Ouellet présente ce document pour la formation professionnelle en 2016-2017. Il est quasi-semblable à celui de l'an dernier.

En résumé, les enveloppes budgétaires dédiées à la formation professionnelle sont transférées en FP en tout ou en partie selon les règles de régie interne de la Commission scolaire. Celle-ci retient certains montants qui servent à l'entretien ou l'amélioration des biens communs. Toutes les enveloppes de fonctionnement sont versées pour la bonne marche de tous les secteurs de formation.

Bref l'objectif général est d'avoir un souci constant de la mission, de la philosophie de gestion et des orientations de la planification stratégique 2013-2018 de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup et de ses établissements, du plan d'action ainsi que de la convention de partenariat avec le Ministre et des diverses conventions de gestion et de réussite éducative dans l'élaboration des budgets.

***L'adoption des objectifs et principes de répartition budgétaire pour 2017-2018 est proposée par M. Frédéric Létourneau et appuyée par M<sup>me</sup> Lise Bourgoïn.***

#### **8. BOURSES DE PROMOTION CPMT :**

Les bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions prioritaires par la CPMT (Commission des partenaires du marché du travail du Québec) visent à inciter les futurs travailleurs et travailleuses à s'orienter vers des domaines où la main-d'œuvre est insuffisante. Environ 2 000 bourses de 1 700 \$ seront remises aux élèves qui débiteront leur programme d'études en 2017-2018.

Un premier versement de 500 \$ sera alors remis au boursier. Pour obtenir le second versement, qui sera de 1 200 \$, le boursier doit terminer son programme d'études au même établissement d'enseignement dans un délai de trois ans s'il est inscrit à un programme menant à un DEP, et de quatre ans s'il est inscrit à un programme menant à un DEC.

Le Pavillon-de-l'Avenir a obtenu 6 bourses pour le programme mécanique de véhicules lourds routiers. Nous sommes en attente pour d'autres confirmations d'ici le mois de juin.

#### **9. INVITATION : 29<sup>E</sup> GALA MÉRITAS :**

M. Ouellet invite les membres du conseil d'établissement au Gala Méritas 2017. Une invitation officielle sera envoyée par courriel dans les prochains jours.

#### **10. AUTRES POINTS :**

Aucun autre point à l'ordre du jour.

#### **11. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE :**

La date de la prochaine rencontre aura lieu le mercredi 7 juin 2017.

#### **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

Tous les points ayant été épuisés, **M. Ouellet propose la levée de l'assemblée à 17 h 20. Adopté à l'unanimité.**

---

Mélanie Binette, présidente

---

Benoît Ouellet, directeur